

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 1^{er} juin 1999, à 19 h 30, au 480 boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Johanne Ste-Marie, représentante du Comité de parents.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Mireille Charbonneau, Suzanne Ferland-Campbell et monsieur Alain Langlois.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-246-06-99 Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 1999.
4. Affaires relatives au procès-verbal.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Désignation du siège social de la Commission scolaire des Patriotes
 - 6.2. Demande de la Commission scolaire Riverside
 - 6.3. Campagne Centraide 1999 / appui

- 6.4. Une vision à partager en gestion des ressources humaines / adoption
- 6.5. Politique de gestion des ressources humaines / adoption
- 6.6. Projet de calendrier scolaire 1999-2000 / adoption
- 6.7. Projet de calendrier des jours chômés et payés / adoption
- 6.8. Nomination de cadres d'établissement
- 6.9. Nomination d'un directeur ou d'une directrice de Centre d'éducation des adultes
- 6.10. Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs / adoption
- 6.11. Vente de l'immeuble situé au 790, boulevard Quinn, à Longueuil / demande au MÉQ
- 6.12. Vente de l'immeuble situé au 480, boulevard Laurier, à Mont-Saint-Hilaire / demande au MÉQ et rapport
- 6.13. École de Montarville / installation de deux locaux préfabriqués / Service de garde
- 6.14. Budget 1999-2000 / adoption
- 6.15. Éducation des adultes.

7. Information :

- 7.1. Départs à la retraite
- 7.2. Affectation de cadres d'établissement
- 7.3. Liste des établissements scolaires et des cadres d'école
- 7.4. Carte de la population scolaire / indices de défavorisation
- 7.5. État de la situation à l'école secondaire de Mortagne
- 7.6. Appui à la demande d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly
- 7.7. École de la Roselière / réponse du MÉQ.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 4 MAI 1999

C-247-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 1999 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce qu'elle a reçu une réponse positive de la part du ministère de l'Éducation pour le financement des locaux du Service de garde de l'école de l'Aquarelle.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, précise que l'intervention de deux parents lors de la dernière séance provient d'un malentendu concernant le classement des élèves concernés. Des mesures de soutien restent à déterminer.

5. PAROLE AU PUBLIC

Le président du Conseil d'établissement de l'école du Grand-Coteau, monsieur Clément Arseneault, apporte de nouveaux appuis à la démarche concernant le développement des écoles de premier cycle du secondaire. Il fait part des préoccupations de la population des villes en croissance à ce sujet et demande des solutions permanentes. Il se dit ouvert et disponible à participer à toute poursuite du travail dans ce dossier. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, répond que la Commission scolaire mettra en place, dès le début de l'automne, des comités spéciaux à Sainte-Julie, Varennes et Chambly pour étudier cette question.

Trois étudiantes de l'école secondaire Polybel interviennent pour demander la réouverture des inscriptions à la concentration théâtre de leur école. Monsieur Jacques Lauzon, au nom des parents concernés par ce problème, fait voir les difficultés rencontrées dans la poursuite de ce projet. Il demande l'aide du Conseil pour assurer la survie de la concentration théâtre. Le directeur général adjoint, monsieur Claude St-Michel, constate des problèmes de communication dans ce dossier et se montre disposé à travailler avec cette école à la recherche de solutions appropriées.

Madame Louise Pépin, représentante d'un groupe de parents de Sainte-Julie, demande où en est rendue l'étude d'un projet d'établissement d'une école adaptée dans cette municipalité. En réponse à cette question, le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, mentionne que ce point est à l'étude par l'ensemble des services de l'adaptation scolaire de la Montérégie, qu'un rapport sera présenté à la direction régionale pour offrir des services adaptés dans notre région. Il rappelle que la Commission scolaire des Patriotes cherche à développer des services intégrés dans les écoles ordinaires pour les différents groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Madame Louise Bossé, du Conseil d'établissement de l'école François-Williams, accompagnée de plusieurs parents de Saint-Amable demande comment la Commission scolaire va appliquer l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique pour tenir compte des disparités socio-économiques, particulièrement dans le cas des services aux dîneurs.

Monsieur Levert, du Conseil d'établissement de l'école de la Roselière, porte à l'attention des commissaires l'état de la cour de cette école et demande une intervention de la part de la Commission scolaire. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, rappelle le contexte budgétaire de la Commission scolaire et encourage les parents de cette école à poursuivre des démarches de recherche de financement pour l'aménagement de la cour de l'école.

Monsieur Jean-Pierre Giroux, de l'école Paul-VI, exprime son désaccord face au classement de son enfant qu'il remet en question. Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, rappelle qu'il poursuit une consultation sur les services à offrir pour les besoins exprimés par monsieur Giroux.

Monsieur Claude Lussier, président du Conseil des enseignants et enseignantes de l'école secondaire de Mortagne, accompagné de plusieurs membres du personnel enseignant de cette école, fait lecture d'un texte à l'endroit du Conseil des commissaires relativement aux problématiques vécues dans cette école. Il relate les différentes étapes poursuivies depuis deux ans pour trouver une solution aux problèmes rencontrés. Il dépose le texte de son intervention.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, mentionne que les membres du Conseil des commissaires et de la direction sont bien conscients de la problématique soulevée par l'intervention de monsieur Lussier. Il considère qu'il s'agit d'un problème de relations humaines entre adultes et que ceux-ci doivent le régler entre

eux. Il constate que les enseignants offrent leur collaboration pour trouver une solution adéquate et il assure la délégation des enseignants que la Commission scolaire prendra les moyens pour en arriver à un règlement approprié.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Désignation du siège social de la Commission scolaire des Patriotes

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

Considérant que les bureaux administratifs de la Commission scolaire des Patriotes seront situés au 1740 rue Roberval, à Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant que les salles de réunion du Conseil des commissaires seront disponibles à compter du 1^{er} juillet 1999;

C-248-06-99

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'établir le siège social de la Commission scolaire des Patriotes au 1740 rue Roberval, à Saint-Bruno-de-Montarville, à compter du 1^{er} juillet 1999.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Demande de la Commission scolaire Riverside

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose la demande officielle de la Commission scolaire Riverside en vue d'un échange d'immeubles dans le secteur de Saint-Bruno-de-Montarville.

6.3 Campagne Centraide 1999 / appui

Le secrétaire général, monsieur Clément Page, présente le dossier susmentionné.

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes de travailler en étroite collaboration avec les ressources de son milieu;

Considérant l'importance des besoins des personnes défavorisées qui ne cessent d'augmenter;

Considérant que Centraide regroupe et supporte de nombreux organismes qui viennent en aide aux personnes défavorisées;

C-249-06-99

Il est proposé par madame Denise Grégoire que le Conseil des commissaires fasse connaître à l'ensemble des membres du personnel de la Commission scolaire des Patriotes qu'il appuie la campagne Centraide en milieu de travail par déduction à la source.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Une vision à partager en gestion des ressources humaines / adoption

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les consultations effectuées sur ce projet de document;

Considérant les recommandations proposées à la suite des consultations;

C-250-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter le document «Une vision à partager... en gestion des ressources humaines», tel que déposé à l'annexe ACC-022-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Politique de gestion des ressources humaines / adoption

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les consultations effectuées sur ce projet de document;

Considérant les recommandations proposées à la suite des consultations;

C-251-06-99

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter la politique de gestion des ressources humaines, telle que déposée à l'annexe ACC-023-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Projet de calendrier scolaire 1999-2000 / adoption

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Formation générale des jeunes

Considérant les consultations effectuées sur ce projet de calendrier scolaire;

Considérant la recommandation de la Table de coordination des directrices et des directeurs d'école primaire;

C-252-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le calendrier scolaire apparaissant à l'annexe ACC-024-06-99 pour les centres dispensant la formation générale des jeunes;

Que les deux journées pédagogiques sectorielles soient fixées aux dates suivantes :

Secteur Boucherville :	24 septembre - 29 novembre
Secteur Saint-Bruno-de-Montarville :	27 septembre - 26 novembre
Secteur Saint-Hilaire :	8 octobre - 6 décembre

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Formation générale des adultes

Considérant les consultations effectuées sur ce projet de calendrier scolaire;

C-253-06-99

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Bussièrès d'adopter le calendrier scolaire apparaissant à l'annexe ACC-025-06-99 pour les centres dispensant la formation générale aux adultes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Formation professionnelle

Considérant les consultations effectuées sur ce projet de calendrier scolaire;

C-254-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter le calendrier scolaire apparaissant à l'annexe ACC-026-06-99 pour les centres dispensant la formation professionnelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Projet de calendrier des jours chômés et payés / adoption

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les consultations menées auprès des syndicats représentant le personnel professionnel et le personnel de soutien;

C-255-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter le calendrier des jours chômés et payés pour l'année scolaire 1999-2000, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-027-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Nomination de cadres d'établissement

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'évaluation positive faite par la direction générale;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

C-256-06-99

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination des personnes dont les noms suivent à des postes de cadre d'établissement et ce, à compter du 1^{er} juillet 1999 :

Mesdames Marjolaine Barrette, directrice d'école primaire
Louise Bousquet, directrice d'école primaire
Martine Desbiens, directrice d'école primaire
Doris Dubreuil, directrice d'école primaire
Francine Fleury, directrice d'école primaire
Linda Fortin, directrice d'école primaire
Christiane Ruel, directrice adjointe d'école primaire

Que les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Nomination d'un directeur ou d'une directrice de Centre d'éducation des adultes

Ce point est reporté.

6.10 Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs / adoption

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente le dossier susmentionné.

La question de l'application de la politique est soulevée par un commissaire. Au cours de l'échange, il est précisé que le responsable de l'application d'une politique voit à son interprétation, qu'une mauvaise application peut faire l'objet d'une demande de révision et que le Conseil des commissaires peut être saisi en tout temps de modifications pour corriger des situations particulières.

Concernant la question posée lors de la parole au public à propos de l'application de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, plusieurs interprétations sont faites en faveur du maintien de la politique telle que rédigée. On devra cependant tenir compte de la capacité de payer des personnes à l'intérieur d'une politique des créances et de l'établissement des règles de répartition des ressources entre les écoles.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique, article 292;

Considérant le souci de la Commission scolaire des Patriotes d'harmoniser les différentes pratiques et politiques des six composantes de la Commission scolaire dans le champ d'activités du Service de l'organisation scolaire;

Considérant que la politique est constituée de deux parties :

- 1^{ère} partie : le transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes (1^{ère} partie);
- 2^e partie : les services aux dîneurs - soit le transport le midi et la surveillance le midi pour les élèves ayant droit au transport pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes;

Considérant la consultation qui a été réalisée auprès des instances appropriées;

Considérant le résultat de cette consultation;

C-257-06-99

Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter la politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs – transport et surveillance des élèves le midi, conformément au document déposé à l'annexe ACC-028-06-99 et modifié à l'article 6.2.

Votent en faveur : 15

Votent contre : 3

Monsieur Jean-François Rabouin et madame Line Tessier demandent d'enregistrer leur dissidence.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

6.11 Vente de l'immeuble situé au 790 boulevard Quinn, à Longueuil

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'aménagement du 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville comme siège social de la Commission scolaire des Patriotes pour un coût d'environ 2 050 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cet aménagement, l'immeuble sis au 790 boulevard Quinn à Longueuil devient excédentaire;

Considérant que cet immeuble est situé en dehors du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'immeuble est situé dans un secteur zoné commercial;

Considérant que les profits de la vente de cet immeuble pourraient permettre à la Commission scolaire des Patriotes de financer, en tout ou en partie, le réaménagement du 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a identifié pour plus de 1 800 000 \$ de travaux d'investissement à être exécutés de façon prioritaire;

C-258-06-99

Il est proposé par madame Line Tessier de demander au Ministre de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Patriotes à vendre l'immeuble situé au 790 boulevard Quinn à Longueuil, par voie de soumission;

D'autoriser la Commission scolaire à conserver les revenus provenant de la vente pour financer, en tout ou en partie, le réaménagement de l'édifice du 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville;

D'autoriser la Commission scolaire à utiliser, le cas échéant, le solde du prix de vente pour réaliser des travaux d'investissement prioritaires jusqu'à concurrence du solde disponible.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Vente de l'immeuble situé au 480 boulevard Laurier, à Mont-Saint-Hilaire / demande au MÉQ et rapport

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'aménagement du 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville comme siège social de la Commission scolaire des Patriotes pour un coût d'environ 2 050 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cet aménagement l'immeuble sis au 480 boulevard Laurier à Mont-Saint-Hilaire devient excédentaire;

Considérant qu'il n'y a pas de déficit actuel ni anticipé en places-élèves dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que l'édifice n'a jamais été conçu pour être utilisé comme école et qu'il nécessiterait des travaux majeurs de réfection pour être utilisé à cette fin de plus de 1 M\$, en plus d'obliger la construction d'un gymnase;

Considérant que l'immeuble est situé dans un secteur zoné commercial;

Considérant qu'il possède une valeur de revente intéressante même si une section de toiture est à refaire (environ 100 000 \$);

Considérant que l'évaluation municipale de l'immeuble s'élève à 964 800 \$;

Considérant que les profits de la vente pourraient contribuer à financer une partie des coûts de réaménagement du 1740 rue Roberval;

C-259-06-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de demander au Ministre de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Patriotes à vendre l'immeuble situé au 480 boulevard Laurier à Mont-Saint-Hilaire, par voie de soumission;

De conserver les revenus provenant de la vente pour financer une partie du réaménagement de l'édifice du 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville;

D'autoriser la Commission scolaire à utiliser, le cas échéant, le solde du prix de vente pour réaliser des travaux d'investissement prioritaires jusqu'à concurrence du solde disponible.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 École de Montarville / installation de deux locaux préfabriqués / Service de garde

Le directeur général adjoint, monsieur Claude St-Michel et le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil déposent un rapport sur l'installation de locaux préfabriqués pour le Service de garde à l'école de Montarville. Ils apportent des précisions sur les coûts et les autres solutions envisagées pour répondre aux besoins d'espace à cette école. On demande de préparer un rapport plus complet à transmettre au Comité spécial de l'école de Montarville.

Monsieur André Mc Nicoll se joint à l'assemblée.

6.14 Budget 1999-2000 / adoption

Ce sujet est reporté.

6.15 Éducation des adultes

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant que les règles budgétaires 1999-2000 prévoient des paramètres d'allocation pour les activités éducatives des adultes basés sur l'historique de l'année 1996-1997 de l'ex-Commission scolaire de l'Argile-Bleue;

Considérant qu'en juillet 1998, la fusion des trois commissions scolaires de l'Eau-Vive, Mont-Fort et de l'Argile-Bleue n'a pas fait varier le nombre d'élèves temps plein pour l'ensemble du territoire;

Considérant qu'une partie significative de la clientèle des territoires de l'ex-Commission scolaire Mont-Fort et de l'ex-Commission scolaire de l'Eau-Vive est desservie par les Centres d'éducation des adultes des commissions scolaires environnantes, Sorel-Tracy, Marie-Victorin et des Hautes-Rivières;

Considérant que les enveloppes budgétaires de ces commissions scolaires sont basées pour l'année scolaire 1999-2000 sur les historiques de l'année 1996-1997, donc dévolues à ces commissions scolaires;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a pas les moyens d'assumer le développement de son éducation des adultes alors que le financement des activités est prévue dans les allocations des Centres d'éducation des adultes des commissions scolaires environnantes;

Considérant que l'allocation des 326 élèves temps plein prévue aux règles budgétaires 1998-1999 a été totalement dépensée pour la clientèle du territoire de l'ex-Commission scolaire de l'Argile-Bleue;

Considérant que le développement du Centre Local d'Emploi de la région Beloeil—Mont-Saint-Hilaire durant l'année scolaire 1998-1999 est en croissance de plus de 20% quant à la clientèle référée;

Considérant que les attentes du Centre Local d'Emploi pour l'année 1999-2000 sont de bénéficier d'un nombre supérieur d'élèves temps plein financés par les enveloppes fermées du MÉQ;

C-260-06-99

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand de faire savoir au ministère de l'Éducation que la Commission scolaire des Patriotes considère que le niveau de financement offert pour le secteur de l'éducation des adultes est nettement insuffisant et de demander d'ajuster le calcul des paramètres d'allocation pour les activités éducatives des adultes en tenant compte principalement :

- de la nouvelle définition du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;
- de la population juridictionnelle sur son territoire;
- de permettre à la Commission scolaire des Patriotes de répondre aux besoins de formation de la clientèle de son territoire;
- de répondre aux demandes croissantes du Centre Local d'Emploi.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Départs à la retraite

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce le départ à la retraite de quatre membres de la direction des établissements. On demande qu'une lettre de remerciements leur soit personnellement adressée.

7.2 Affectation de cadres d'établissement

Un document est déposé pour information.

7.3 Liste des établissements scolaires et des cadres d'école

Un document est déposé pour information.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce que monsieur André Barrette agira à titre de personne-ressource auprès de l'école de la Roselière au cours de la prochaine année.

7.4 Carte de la population scolaire / indices de défavorisation

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente la carte de la population scolaire contenant les indices de défavorisation qui ont été récemment mis à jour par le MÉQ.

7.5 État de la situation à l'école secondaire de Mortagne

Ce point est reporté en séance de travail.

7.6 Appui à la demande d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly

Un document est déposé pour information.

7.7 École de la Roselière / réponse au MÉQ

Un document est déposé pour information.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Un parent du Conseil d'établissement de l'école secondaire de Mortagne, monsieur Pierre Hamel, fait part de la réflexion des parents à l'égard de la situation vécue à cette école.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Des informations supplémentaires sont demandées sur divers sujets :

- Théâtre 564 et 568
- Étude en cours sur les nouveaux services en adaptation scolaire
- Possibilité de location du 790 boulevard Quinn à Longueuil
- État des travaux / bibliothèque de Verchères.

Les points suivants font aussi l'objet d'échanges :

- Classement de l'élève de Boucherville dont le cas a été traité en début de séance
- Impact de l'indice de défavorisation sur la réussite scolaire.

Madame Hélène Roberge demande qu'on apporte à la prochaine séance une demande du Comité de parents à l'effet d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation pour demander un financement adéquat pour le transport scolaire et la surveillance des élèves appelés à dîner à l'école.

Madame Luce Deschênes Damian souligne la qualité d'une pièce de théâtre présentée à l'école du Parchemin.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-261-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 29 juin 1999, à 19 h 30.

président

secrétaire général

CP/ag